

POURQUOI LIMITER LES USAGES DE L'EAU?

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables. Nous devons éviter les gaspillages. Avec ces gestes simples, nous pouvons réduire notre consommation de 30 %.

Économiser l'eau, c'est protéger la ressource mais c'est aussi réduire ses dépenses.

Aujourd'hui, l'alimentation en eau potable rencontre des difficultés en Haute-Saône.



POUR EN SAVOIR PLUS



La Direction Départementale
des Territoires de la Haute-Saône

Service Environnement et Risques
24 boulevard des Alliés – CS 5389
70014 VESOUL CEDEX



ddt-alerte-meteo@haute-saone.gouv.fr



CRISE

QUE FAIRE EN CAS DE PÉNURIE D'EAU ?

L'arrêté de restriction des usages de l'eau permet de limiter les effets de la sécheresse historique qui se prolonge en automne.

octobre 2023

S'informer sur...
les actualités
liées à la sécheresse :

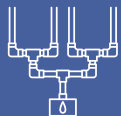


www.haute-saone.gouv.fr

vigieau.gouv.fr



LES ÉCOGESTES



Je vérifie ma tuyauterie



J'utilise mon lave-vaisselle uniquement lorsqu'il est plein



Je prends des douches plutôt que des bains



J'utilise une chasse d'eau à double débit



J'utilise une bassine pour laver mes légumes



Je choisis des plantes moins gourmandes en eau



Je récupère l'eau de pluie pour arroser mes plantes



J'utilise un système d'arrosage goutte à goutte

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS



NETTOYAGE TOITURES, FAÇADES, TERRASSES, VOIRIES



sauf impératif sanitaire et si réalisé par une entreprise pro avec matériel HP



NETTOYAGE VEHICULES



ARROSAGE ESPACE VERTS



ARROSAGE PELOUSES, MASSIFS, FLEURS, PLANTATIONS EN CONTENANT ET JARDINS POTAGERS



sauf potagers entre 20h et 9h



L'eau de pluie de vos récupérateurs est libre d'usage (hormis lavage des véhicules)

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS



PLANS D'EAU/ ETANG



Remplissage issus d'un cours d'eau ou d'un canal



Vidange sur déclaration préalable à la DDT

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à

1500€



Retrouvez l'ensemble des mesures de restrictions de l'usage de l'eau liées à la crise en flashant le QR Code ci-dessus ou en vous rendant sur www.haute-saone.gouv.fr